

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2314

19 septembre 2013

SOMMAIRE

B310 Immo S.A.	111032	Café MICHE Sàrl	111033
Balham Holding S. à r.l.	111026	Canvest Corporation	111029
Barsch S.à r.l.	111026	Capita Fiduciary Group S.A.	111033
BC-Center S.A.	111026	Capoffice S.A.	111033
Beautylux	111026	Cargill International Luxembourg 6 S.à r.l.	111033
Begonia S.A.	111027	Carlyle Strategic Partners Luxembourg S.à r.l.	111034
Belair Development S.A.	111027	Carmel Capital IV Sàrl	111034
Belaventur S.à r.l.	111027	C.B.C. Informatique S.A.	111031
Belval Immo S.A.	111028	C Chateau VII S.à r.l.	111032
BERF Luxco 1	111027	CCP Acquisition Holdings Luxco S.à r.l.	111034
Betic S.A.	111028	Cemex Hungary Kft. (Luxembourg Branch)	111034
BFSE Holding S. à r.l.	111028	Centre de la Sécurité et de la Santé au Travail (CSST)	111034
Biloba Investissement S.A.	111029	Chalkis Treveris MC S.C.A.	111033
Biscayne Management Services S.A., SPF	111026	Chart Industries Luxembourg S.à r.l.	111035
BK Immo S.à r.l.	111029	CIB Europe S.A.	111032
Black Star Immo S.à r.l.	111028	Cilanco sp. z o.o. Luxembourg Branch ..	111072
Blaise	111029	Consortium 1 S.à r.l.	111072
BlueFox S.A.	111030	Credit Suisse BG Investments (Luxembourg) S. à r.l.	111072
Bluestar Elkem International Co., Ltd. S.à r.l.	111038	Goodman Chrome Logistics (Lux) S.à r.l.	111038
Bluetale	111030	Immokiem-Constructions S.à r.l.	111037
BM Invest S.à r.l. - SPF	111029	IQ One Holdings S.A.	111049
Bonbonera Group S.A.	111070	Iqusarte	111053
Boucherie Traiteur Niessen S.à.r.l.	111030	Malia S.A.	111046
BP2A Invest S.à.r.l.	111028	MSEOF Montparnasse Lux S.à r.l.	111056
BPI Project 1	111030	Osmie.com S.A.	111059
BP-WP 1 S.à r.l.	111027	Partners Group Solis S.à r.l.	111061
Brainiact S.à r.l.	111030	Pouce et Compagnie	111070
Breger Frères et Fils	111031	Salika International S.A.	111060
Brif Management S.A.	111031		
Brill Invest S.A.	111031		
Brock Alloy Wheels G.m.b.H.	111031		
Bruwier & Fils Sàrl	111032		
Burg & Kirch S.à r.l.	111032		
Business Development & Management International	111035		

Barsch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 116.631.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106640/10.

(130130123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Balham Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.525.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

BALHAM HOLDING S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant unique

Référence de publication: 2013106638/14.

(130129730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

BC-Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 117.097.

Par la présente nous vous informons que la Fiduciaire EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A. démissionne ce jour vendredi 26 juillet 2013 de son poste de Commissaire aux comptes de la société BC-CENTER S.A., immatriculée au RC B117.097 et ce, avec effet immédiat.

Le 26 juillet 2013.

La Direction

Référence de publication: 2013106644/12.

(130129677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Beautylux, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 117.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106645/9.

(130130044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Biscayne Management Services S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106657/9.

(130130507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Begonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 140.642.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106647/10.

(130130008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Belair Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 123.455.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106648/10.

(130130011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

BERF Luxco 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 160.384.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013106651/13.

(130129686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Belaventur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 87, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 155.308.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013106649/10.

(130130207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

BP-WP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 130.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signature

Référence de publication: 2013106665/11.

(130129514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Belval Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 147.073.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106650/10.

(130130009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Betic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 2, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 79.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2013106654/10.

(130130243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Black Star Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 157.281.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106659/9.

(130129731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

BFSE Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R.C.S. Luxembourg B 114.011.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

M. Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2013106655/13.

(130129820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

BP2A Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Alzingen, 535, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 160.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BP2A INVEST S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013106667/12.

(130130322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Biloba Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 155.827.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106656/10.

(130129997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

BK Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6858 Muenschecker, 6, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 50.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106658/10.

(130130302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Blaise, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 161.586.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106660/9.

(130129955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

BM Invest S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 22, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 158.425.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Domiciliataire

Référence de publication: 2013106662/10.

(130129559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Canvest Corporation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 119.862.

Veuillez prendre note du changement de l'adresse de l'associé suivant:

288348 British Columbia Ltd

880 - 700 West Georgia Street

V7Y 1B6 Vancouver, B.C.

CANADA

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Pour Canvest Corporation

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013106708/15.

(130129398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

BlueFox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 13, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 177.734.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire le 3 juillet 2013

Résolution unique

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat et pour une période de cinq ans Madame Anne BELVEZE, administrateur de sociétés, née à Toulouse (France) le 21 décembre 1966, demeurant au 5, rue Zhukovskogo, appt. 18, 105062 Moscou (Russie) en tant qu'administrateur de la Société. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BlueFox S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013106629/16.

(130129408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Bluetale, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 96.239.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106661/9.

(130129889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Boucherie Traiteur Niessen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 103, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 93.581.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106664/10.

(130130045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

BPI Project 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 150.601.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106666/10.

(130129712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Brainiact S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4279 Esch-sur-Alzette, 7, rue Jean-Pierre Pierrard.
R.C.S. Luxembourg B 162.938.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106668/9.

(130129711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Breger Frères et Fils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 39, rue du Père Raphaël.
R.C.S. Luxembourg B 29.643.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106669/10.

(130130256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Brif Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 113.694.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 22 juillet 2013

Le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société du 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106670/11.

(130129674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Brill Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 101.850.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106671/10.

(130130006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Brock Alloy Wheels G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, um Millewée.
R.C.S. Luxembourg B 99.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 26 juillet 2013.

Pour BROCK ALLOY WHEELS G.M.B.H.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2013106672/12.

(130129313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

C.B.C. Informatique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 9, Zone Op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 124.561.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013,
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013106679/11.

(130130186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Bruwier & Fils Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 7, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 106.038.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013106674/10.

(130130206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Burg & Kirch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6858 Münschecker, 6, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 165.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106676/10.

(130130306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

B310 Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 101.954.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106677/10.

(130130025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

C Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106678/9.

(130130462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

CIB Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.438.

Aux actionnaires de la société

Par la présente, nous sommes au regret de vous annoncer notre décision de démissionner avec effet immédiat de nos fonctions de commissaire aux comptes de votre société.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

MARC MULLER CONSEILS S.à r.l.

Commissaire aux Comptes

Représentée par Marc MULLER

Gérant

Référence de publication: 2013106720/15.

(130130466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Capita Fiduciary Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 147.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106683/10.

(130129327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Café MICHE Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9213 Diekirch, 8, rue de Brabant.

R.C.S. Luxembourg B 92.186.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2013106681/11.

(130129720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Capoffice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 80.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106684/9.

(130130198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Cargill International Luxembourg 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.972.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106685/10.

(130130459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Chalkis Treveris MC S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 109.796.

Lors de l'assemblée générale tenue le 23 juillet 2013 il a été convenu ce qui suit:

1. Résolution:

Nomination avec effet immédiat en tant que Commissaire en conseil de surveillance: de M. Santiago Gaston De Iriarte, 76, Calle de Zurbano, E - 28010 Madrid remplacement de M. Marc Liesch, 74, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg. Le Mandat sera a durée fin lors de rassemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26/07/2013.

Référence de publication: 2013106691/14.

(130130116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Carlyle Strategic Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.395,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 124.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106687/10.

(130130274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Carmel Capital IV Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.681.400,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 120.152.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013106688/12.

(130130313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

CSST, Centre de la Sécurité et de la Santé au Travail (CSST), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6452 Echternach, 22, Kahlenbeerch.
R.C.S. Luxembourg B 177.456.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106690/9.

(130129909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

CCP Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 134.128.

Les statuts coordonnés au 26 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013106712/11.

(130130396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Cemex Hungary Kft. (Luxembourg Branch), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 108.427.

L'adresse de M. Olivier FERRER gérant de la succursale est maintenant:

40, Rue de la vallée

L-2661 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106714/11.

(130129445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Chart Industries Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.005.900,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Chart Industries Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013106692/12.

(130130408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

BDMi, Business Development & Management International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 48A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 179.085.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Tom De Backer, né le 31 janvier 1979 à Ninove (Belgique), demeurant au 35, rue Principale, L-8365 Hagen, Ici représenté par Monsieur Benoit Lockman, demeurant professionnellement au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée, «BUSINESS DEVELOPMENT & MANAGEMENT INTERNATIONAL», en abrégé «BDMi», qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la mise en relation de professionnels ainsi que la prestation de services et de conseils en matière de développement commercial, de marketing et de gestion des relations clients. La société pourra donner des conseils aux sociétés et/ou aux personnes physiques en matière de gestion de leurs sociétés, de leurs activités et de leurs développements sur le territoire local, national et/ou international.

Elle assistera tout groupement de personnes, sociétaire ou non, dans son développement, organisation, et management. Elle réalisera notamment les études de marchés et leur apportera tous les outils nécessaires à leurs prises de décisions.

La société conseillera les personnes physiques ou morales dans le cadre d'implantation, d'installation et d'études de marchés sur le territoire du Grand-Duché du Luxembourg ou d'autres territoires, notamment par l'accompagnement administratif vis-à-vis des autorités locales.

Elle aura pour objet le conseil économique au sens le plus large.

La société pourra également procéder à toute activité d'intermédiation de quelque nature que ce soit à l'exception de tout ce qui est réglementé.

La société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «BUSINESS DEVELOPMENT & MANAGEMENT INTERNATIONAL», en abrégé «BDMi», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Hagen.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Toutes les parts sont souscrites comme suit:

Monsieur Tom De Backer, précité,	
cent vingt-cinq parts sociales	125
TOTAL: cent vingt-cinq parts sociales	125

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un virement bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2013.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, sont évalués à environ mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-8365 Hagen, 48A, rue Principale.

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Tom De Backer, né le 31 janvier 1979 à Ninove (Belgique), demeurant au 35, rue Principale, L-8365 Hagen.

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. LOCKMAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 juillet 2013. Relation: LAC/2013/34310. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109846/117.

(130133188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Immokiem-Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8328 Capellen, 52, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 155.033.

DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le quinze juillet,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1.- Monsieur Edouard THEIN, ingénieur diplômé, né à Wiltz, le 5 mars 1940, demeurant à L-8328 Capellen, 57, rue du Kiem,

2.- Monsieur Roger WATRY, agriculteur, né à Luxembourg, le 14 avril 1947, demeurant à L-8325 Capellen, 9, rue de la Gare,

3.- "P.FELLER & M.SCHUMACHER S.à r.l.", ayant son siège social à L-9176 Niederfeulen, 58, route de Bastogne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 153.277,

représentée par ses deux gérants à savoir:

- Madame Michèle SCHUMACHER, sans état particulier, demeurant professionnellement à L-9176 Niederfeulen, 58, route de Bastogne,

- Monsieur Paul FELLER, employé privé, demeurant professionnellement à L-9176 Niederfeulen, 58, route de Bastogne, Lesquels ont déclaré:

- Etre les seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée IMMOKIEM-CONSTRUCTIONS s.à r.l., ayant son siège social à L-8328 Capellen, 52, rue du Kiem, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 155.033;

- Que la société a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 août 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2097 du 06 décembre 2010.

- Que les statuts de la société n'ont jamais été modifiés.
- Que la société a cessé toute activité commerciale.
- Que les comptes sociaux sont parfaitement connus des associés et sont approuvés par eux.
- Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué aux associés.
- Que les associés n'ont plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. La société IMMOKIEM-CONSTRUCTIONS s.à r.l. est dissoute et liquidée avec effet immédiat.
2. Pour autant que de besoin, Monsieur Edouard THEIN, préqualifié, est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement avec les associés, responsable des frais des présentes.
3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au siège de la société.
4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, les associés susdits en supporteraient les frais ou en feraient le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: E. THEIN, R. WATRY, M. SCHUMACHER, P. FELLER, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 17 juillet 2013. Relation: CAP/2013/2671. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Releveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme.

Capellen, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110223/48.

(130134417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Bluestar Elkem International Co., Ltd. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 600.000.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 159.902.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106627/11.

(130130039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Goodman Chrome Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 179.091.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth of July;

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

"Goodman Princeton Investments (Lux) S.à r.l.", a private limited liability company ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung"), with registered office in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry ("Handels- und Gesellschaftsregister"), section B, under number 153623,

here represented by Mr. Alvin SICRE, employee, with professional address in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, by virtue of a proxy given under private seal; which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, requests the officiating notary to enact the articles of association of a private limited liability company, ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung"), to establish as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name "Goodman Chrome Logistics (Lux) S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in

particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them. This includes direct or indirect investment in development or commercial utilisation of property and real estate.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the Company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The holders of the share(s) are referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder".

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All shares of the Company will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Company's Share held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the share(s) held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ('conseil de gérance') (hereafter referred to as the "Board of Managers")

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of Managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the Board of Managers. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers. In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers.

Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General Meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes. If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders

owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

Art. 14. Business year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of Shares. From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

Subscription - Payment

All the shares of the Company have been subscribed by "Goodman Princeton Investments (Lux) S.à r.l.", previously named.

The shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Decisions taken by the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr. Philippe VAN DER BEKEN, employee, born on 1 October 1975 in Aalst (Belgium), with professional address in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches; and

- Mr. Dominique PRINCE, employee, born on 29 October 1978 in Malmedy (Belgium), with professional address in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches.

Mr. Dominique PRINCE is appointed Chairman of the Board of Managers.

2) The Company shall have its registered office in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches (Grand Duchy of Luxembourg).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning.

The deed having been read to the proxy-holder of appearing party, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, den fünfzehnten Juli;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

„Goodman Princeton Investments (Lux) S.à r.l.“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 153623,

hier vertreten durch Herrn Alvin SICRE, Angestellter, mit Berufsanschrift in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht, die Statuten einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Kapitel I. - Form Name, Sitz, Gegenstand, Dauer

Art. 1. Form - Name der Gesellschaft. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Namen „Goodman Chrome Logistics (Lux) S.à r.l.“ errichtet, welche den Gesetzen, die für ein solches Unternehmen (im Folgenden die „Gesellschaft“) gelten, und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (im Folgenden das „Gesetz“) sowie der vorliegenden Satzung (im Folgenden die „Satzung“) unterliegt.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, (Großherzogtum Luxemburg).

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen für Satzungsänderungen an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Es kann jedoch der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat der Gesellschaft den Gesellschaftssitz innerhalb von Luxemburg-Stadt verlegen.

Sollte eine militärische, politische, wirtschaftliche oder soziale Situation entstehen oder unmittelbar bevorstehen, welche den gewöhnlichen Geschäftsverlauf der Gesellschaft an ihrem Sitz beeinträchtigen würde, so kann der Sitz der Gesellschaft zeitweilig und bis zur Normalisierung der Lage ins Ausland verlagert werden; diese provisorische Maßnahme hat jedoch keine Auswirkung auf die Staatszugehörigkeit dieser Gesellschaft, die ungeachtet dieser zeitweiligen Verlegung des Sitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Der Beschluss hinsichtlich einer Verlegung des Gesellschaftssitzes ins Ausland wird durch den Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch den Verwaltungsrat der Gesellschaft getroffen.

Die Gesellschaft kann Büros und Niederlassungen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland haben.

Art. 3. Gegenstand. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Beteiligungen in jedweder Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen; der Erwerb von Wertpapieren, Rechten und Vermögenswerten durch Beteiligung, Einlage, Festübernahme oder Kaufoption, Verhandlung oder auf sonstige Weise und insbesondere der Erwerb von Patenten und Lizenzen und ihre Verwaltung und Entwicklung. Dies beinhaltet ebenfalls die direkte oder indirekte Anlage in die Entwicklung oder wirtschaftliche Nutzung von Grundbesitz und Immobilien.

Die Gesellschaft darf ebenfalls die folgenden Geschäfte ausführen:

- die Aufnahme von Darlehen oder Krediten in jedweder Form;
- die Leistung bzw. Vergabe von Vorschüssen, Darlehen, Einlagen oder Krediten an ihre Tochtergesellschaften oder sonstige Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte, auch unwesentliche, Beteiligung hält, oder an jedwedes sonstige Unternehmen, das ein direkter oder indirekter Gesellschafter der Gesellschaft ist oder zur selben Gruppe wie die Gesellschaft gehört (im Folgenden die „verbundenen Gesellschaften“ sowie einzeln eine „verbundene Gesellschaft“).

Für die Zwecke des vorliegenden Artikels gilt ein Unternehmen dann als Teil derselben „Gruppe“ wie die Gesellschaft, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum an der Gesellschaft besitzt, sie kontrolliert oder von ihr oder gemeinsam mit ihr kontrolliert wird, egal ob als wirtschaftlich Berechtigter oder als Verwalter, als Vormund oder als sonstiger Treuhänder. Ein Unternehmen gilt als beherrschendes Unternehmen, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum am Stammkapital der Gesellschaft vollständig oder wesentlich besitzt oder die Befugnis hat, die Geschäftsleitung oder Geschäftspolitik des anderen Unternehmens zu führen oder maßgeblich zu beeinflussen, sei es durch das Eigentum stimmberechtigter Wertpapiere, einen Vertrag oder auf sonstige Weise;

- die Stellung von Garantien, Bürgschaften oder sonstigen Sicherheiten, egal ob durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder durch Belastung des gesamten oder eines Teils des Unternehmens, der (aktuellen oder künftigen) Vermögenswerte oder durch alle diese Methoden, zur Erfüllung aller Verträge oder Verpflichtungen der Gesellschaft oder verbundener Gesellschaften, sowie jedwede Hilfeleistung an die verbundenen Gesellschaften im Rahmen des luxemburgischen Gesetzes;

Dabei gilt, dass die Gesellschaft keine Geschäfte ausführen darf, die dazu führen würden, dass sie in einem Bereich tätig wäre, der als Bankaktivität zu betrachten wäre.

Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, wirtschaftlichen, technischen und finanziellen Anlagen oder Geschäfte sowie generell alle Transaktionen ausführen, die zur Erfüllung ihres Zweckes erforderlich sind, sowie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit der Erleichterung der Erzielung des Zweckes in allen oben beschriebenen Bereichen verbunden ist.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Kapitel II. - Kapital, Anteile

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-EUR), aufgeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (1,- EUR).

Die Inhaber der Anteile werden als „Gesellschafter“ bezeichnet.

Zusätzlich zum Gesellschaftskapital kann ein Agiokonto eingerichtet werden, in welches der auf einen Anteil bezahlte Ausgabeaufschlag eingestellt wird. Der Betrag auf dem genannten Agiokonto steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Alle Anteile der Gesellschaft beinhalten die gleichen Rechte.

Die Gesellschaft darf die eigenen Anteile im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen zurückkaufen.

Art. 6. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Gemeinsame Miteigentümer müssen eine einzige Person zu ihrem Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

Art. 7. Übertragung von Anteilen. Im Falle eines alleinigen Gesellschafters ist der Gesellschaftsanteil, den der Alleingesellschafter hält, frei übertragbar.

Gibt es mehrere Gesellschafter, sind die Gesellschaftsanteile der einzelnen Gesellschafter gemäß den Bestimmungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes übertragbar.

Kapitel III. - Management

Art. 8. Geschäftsführung. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, die durch Beschluss der Gesellschafter bestellt werden. Gibt es nur einen Geschäftsführer, so wird dieser als der „Alleingeschäftsführer“ bezeichnet. Gibt es mehrere Geschäftsführer, bilden sie einen Verwaltungsrat („conseil de gérance“) (im Folgenden der „Verwaltungsrat“).

Die Geschäftsführer brauchen keine Gesellschafter zu sein. Die Geschäftsführer können jederzeit mit oder ohne Grund durch Gesellschafterbeschluss abgesetzt werden.

Art. 9. Befugnisse des Alleingeschäftsführers oder des Verwaltungsrats. Gegenüber Dritten hat der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat unbeschränkte Vollmacht, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und jegliche Tätigkeiten und Geschäfte durchzuführen und zu genehmigen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Einklang stehen, sofern die Bedingungen des vorliegenden Artikels erfüllt sind.

Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegenden Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Alleingeschäftsführers oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, des Verwaltungsrats.

Art. 10. Vertretung der Gesellschaft. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft im Falle eines Alleingeschäftsführers durch dessen alleinige Unterschrift oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer oder durch die Unterschrift einer vom Alleingeschäftsführer bzw. den beiden Geschäftsführern hierzu zu ermächtigenden Person verpflichtet.

Art. 11. Übertragung von Befugnissen und Vertretung des Alleingeschäftsführers oder des Verwaltungsrats. Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat kann für spezifische Aufgaben einem oder mehreren Ad-hoc-Vertretern Vollmachten erteilen.

Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat legt die Verantwortlichkeiten und ggf. die Entlohnung eines solchen Vertreters, die Dauer des Vertretungszeitraums und andere maßgebliche Bedingungen dieser Vertretung fest.

Art. 12. Sitzung des Verwaltungsrats. Gibt es mehrere Geschäftsführer, so werden die Sitzungen des Verwaltungsrats durch einen (beliebigen) Geschäftsführer einberufen. Der Verwaltungsrat bestimmt einen Vorsitzenden.

Wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und auf die Formen und Fristen der Einberufung verzichtet haben, kann der Verwaltungsrat ohne vorherige Einberufung wirksam tagen und Beschlüsse fassen.

Jeder Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer schriftlich, durch Telegramm, Telefax, E-Mail oder Brief zu seinem Stellvertreter auf einer Verwaltungsratssitzung bestimmen. Ein Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer auch telefonisch zu seinem Stellvertreter bestimmen, wobei dies später schriftlich zu bestätigen ist.

Der Verwaltungsrat kann nur dann wirksam tagen und Beschlüsse fassen, wenn eine Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Verwaltungsrats gelten mit einfacher Mehrheit als angenommen.

Verwaltungsratssitzungen können per Telefon- oder Videokonferenz abgehalten werden, sofern jeder teilnehmende Geschäftsführer alle anderen teilnehmenden Geschäftsführer hören und von ihnen gehört werden kann, unabhängig davon, ob sie diese Technologie verwenden oder nicht, und dabei gilt jeder teilnehmende Geschäftsführer als anwesend und ist berechtigt, per Video oder Telefon abzustimmen.

Ein schriftlicher Beschluss mit der Unterschrift aller Geschäftsführer ist ebenso zulässig und wirksam, als wäre er bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung angenommen worden. Ein solcher Beschluss kann in einem einzigen oder in mehreren separaten Dokumenten desselben Inhalts mit Unterschrift aller Verwaltungsratsmitglieder dokumentiert werden.

Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrats sind vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit von zwei Geschäftsführern zu unterzeichnen.

Auszüge sind von einem Geschäftsführer oder einer von einem Geschäftsführer oder während einer Verwaltungsratssitzung dazu bestimmten Person zu beglaubigen.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 13. Befugnisse der Gesellschafterversammlung - Stimmrecht. Gibt es nur einen Gesellschafter, so übt der Alleingesellschafter sämtliche Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus und hält die Beschlüsse schriftlich fest.

Gibt es mehrere Gesellschafter, kann sich jeder Gesellschafter, unabhängig von der Anzahl der von ihm gehaltenen Geschäftsanteile, an gemeinsamen Beschlüssen beteiligen. Das Stimmrecht der Gesellschafter steht dabei im Verhältnis zu ihrem Anteilbestand. Alle Anteile beinhalten die gleichen Stimmrechte.

Sofern alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, können sie unter Verzicht auf Formen und Fristen der Einberufung ohne vorherige Einberufung wirksam tagen.

Gibt es mehr als fünfundzwanzig Gesellschafter, sind die Gesellschafterbeschlüsse bei Gesellschafterversammlungen zu fassen, die unter Einhaltung der geltenden gesetzlichen Bestimmungen einzuberufen sind.

Gibt es weniger als fünfundzwanzig Gesellschafter, kann jeder Gesellschafter den Text der zu fassenden Beschlüsse erhalten und seine Stimme schriftlich abgeben.

Ein Gesellschafter kann sich auf einer Gesellschafterversammlung vertreten lassen, indem er schriftlich (oder per Fax oder E-Mail oder auf ähnliche Weise) einen Bevollmächtigten bestimmt, der kein Gesellschafter zu sein braucht.

Gemeinsame Beschlüsse gelten nur als wirksam gefasst, wenn die Gesellschafter, die sie annehmen, mehr als der Hälfte des Stammkapitals besitzen. Beschlüsse zur Änderung der Satzung können jedoch nur mit der (zahlenmäßigen) Mehrheit der Gesellschafter verabschiedet werden, die über mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft verfügen, und gemäß allen sonstigen gesetzlichen Bestimmungen. Der Beschluss zur Änderung der Staatszugehörigkeit der Gesellschaft kann nur einstimmig gefasst werden.

Kapitel V. - Geschäftsjahr

Art. 14. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt jeweils am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Zum Ende des Geschäftsjahres erstellt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat den Jahresabschluss sowie ein Inventar mit Bewertung der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann am Sitz der Gesellschaft Einsicht in das oben genannte Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 15. Ausschüttungsrechte der Anteile. Von dem gemäß den geltenden gesetzlichen Bestimmungen ermittelten Reingewinn werden fünf Prozent der gesetzlichen Rücklage zugewiesen. Dieser Abzug ist nicht mehr obligatorisch, wenn der Betrag der gesetzlichen Rücklage ein Zehntel des Nennkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

Soweit auf Gesellschaftsebene Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind und soweit nach Gesetz und Satzung zulässig, schlägt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat vor, dass diese Beträge ausgeschüttet werden.

Die Beschlussfassung über die Ausschüttung sowie die Festlegung der Höhe einer solchen erfolgt durch die Gesellschafter gemäß den oben in Artikel 13.7 ausgeführten Bestimmungen.

Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen kann der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat beschließen, an die Gesellschafter vor Ende des Geschäftsjahres auf der Grundlage eines Rechenschaftsberichts, aus dem hervorgeht, dass genügend Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind, Zwischendividenden zu zahlen, wobei gilt, dass (i) der auszuschüttende Betrag ggf. die seit Ende des letzten Geschäftsjahres erzielten Gewinne, zuzüglich der Gewinnvorträge und der ausschüttungsfähigen Rücklagen, jedoch abzüglich der Verlustvorträge und der Beträge, die einer gemäß dem Gesetz bzw. der vorliegenden Satzung einzurichtenden Rücklage zuzuweisen sind, nicht übersteigen darf, und dass (ii) Ausschüttungen, die nicht den tatsächlich erzielten Gewinnen entsprechen, von den Gesellschaftern zurückzuzahlen sind.

Kapitel VI. - Liquidation

Art. 16. Auflösung und Liquidation. Die Gesellschaft wird nicht aufgrund des Todes, des Verlusts der bürgerlichen Rechte, der Insolvenz oder des Konkurses des Alleingeschäftsführers oder eines der Gesellschafter aufgelöst.

Die Liquidation der Gesellschaft ist von der Gesellschafterversammlung in Übereinstimmung mit den geltenden gesetzlichen Bestimmungen zu beschließen.

Die Liquidation wird von einem oder mehreren Liquidator(en) durchgeführt, Gesellschafter oder nicht, der/die von den Gesellschaftern benannt wird/werden und dessen/deren Befugnisse und Entlohnung von den Gesellschaftern festgelegt werden.

Kapitel VII. - Anzuwendende Rechtsvorschriften

Art. 17. Geltendes Recht. In allen Angelegenheiten, für welche in der vorliegenden Satzung keine spezifischen Vorkehrungen getroffen wurden, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem Datum der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

Zeichnung - Einzahlung

Alle Anteile der Gesellschaft wurden von der oben genannten „Goodman Princeton Investments (Lux) S.à.r.l.“ gezeichnet.

Die Anteile sind vollständig bezahlt, sodass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) ab sofort zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, wie dem Notar nachgewiesen wurde.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, wird auf ungefähr tausend Euro abgeschätzt.

Beschlussfassung der Alleinigen Gesellschafterin

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, hat hiervor erwähnte Partei, welche das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, als Alleingeschäftsführerin folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Es werden für eine unbestimmte Dauer zu Geschäftsführern der Gesellschaft bestellt:
 - Herr Philippe VAN DER BEKEN, Angestellter, geboren am 1. Oktober 1975 in Aalst (Belgien), mit Berufsanschrift in L-1160 Luxemburg, 28, Boulevard d'Avranches; und
 - Herr Dominique PRINCE, Angestellter, geboren am 29. Oktober 1978 in Malmédy (Belgien), mit Berufsanschrift in L-1160 Luxemburg, 28, Boulevard d'Avranches.

Herr Dominique PRINCE wird zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats bestimmt.

- 2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1160 Luxemburg, 28, Boulevard d'Avranches (Großherzogtum Luxemburg).

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Partei, und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem anfangs oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe Bevollmächtigte mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. SICRE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2013. LAC/2013/33485. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110129/405.

(130133318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Malia S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.041.

L'an deux mille treize, le seize juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MALIA S.A., ci-après «la Société», ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 30041, constituée en date du 27 février 1989 suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 174 du 24 juin 1989, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 21 mars 2008 suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1379 du 5 juin 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Umberto CERASI, licencié en droit, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Gentiane PREAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Suppression de la valeur nominale des actions et réduction du capital social à concurrence de EUR 570.400 moyennant réduction du pair comptable des actions existantes, pour ramener le capital de son montant actuel de EUR 620.400 à EUR 50.000, comme suit:

- à hauteur de EUR 49.471.65 afin d'absorber la totalité des pertes telles qu'elles ressortent du bilan au 31.12.2012, approuvé par l'assemblée générale du 29 avril 2013, et d'une situation intermédiaire;

- à hauteur de EUR 9.618.81 par affectation dudit montant à la réserve légale;

- à hauteur de EUR 511.309,54 par affectation dudit montant à une réserve libre.

2. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale de la Société du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 168, Via Galileo Galilei, 41126 Modena, Italie, et adoption par la Société de la nationalité italienne, sous réserve de l'inscription de la Société auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Modena.

3. Transformation de la Société en société à responsabilité limitée de droit italien et changement de la dénomination sociale de la Société en «MALIA S.R.L.».

4. Approbation d'une situation comptable intérimaire.

5. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat respectif jusqu'à la date de l'assemblée générale décidant le transfert du siège de la Société en Italie.

6. Nomination de Monsieur Amedeo GIBERTINI, né le 21 juin 1943 à Sassuolo (MO), Italie, demeurant au 63/A, Via San Michele, 41049 Sassuolo (MO), Italie, code fiscal: GBRMDA43H21462Y, comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

7. Refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne, cette refonte comprenant une modification de la durée de la Société pour fixer son terme au 31 décembre 2050 ainsi qu'une reformulation de son objet social dans les termes suivants:

«La società ha per oggetto l'assunzione e la gestione di partecipazioni in altre società o imprese, qualunque ne sia l'oggetto e sotto qualsiasi forma il coordinamento della loro attività dal punto di vista tecnico, operativo, amministrativo e finanziario, la prestazione di servizi di assistenza alle società in cui partecipa, l'acquisto, la vendita, la gestione di azioni, obbligazioni e altri titoli quotati e non quotati.

La società potrà assumere e concedere agenzie, commissioni, rappresentanze e mandati nonché compiere tutte quelle operazioni commerciali, industriali, mobiliari, immobiliari e finanziarie ritenute dall'organo amministrativo strumentali, necessarie o utili al conseguimento dell'oggetto sociale.

Sempre ai fini del conseguimento dell'oggetto sociale la società potrà prestare avalli, fideiussioni ed ogni altra garanzia reale o personale, anche per obbligazioni di terzi.

Tutte tali attività debbono essere svolte nei limiti e nel rispetto delle norme che ne disciplinano l'esercizio; in particolare, sono espressamente escluse le attività di cui alla Legge 2 gennaio 1991 n.1, di raccolta del pubblico risparmio di cui al D.Lgs. 1 settembre 1993 n.385, dell'erogazione del credito al consumo e ogni altra attività riservata per legge ad iscritti a Collegi, Ordini o Albi professionali.»

8. Délégation de pouvoirs.

9. Radiation de la Société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès qu'elle aura été inscrite auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Modena.

10. Décision de soumettre les points ci-dessus à la condition suspensive du transfert du siège social de la Société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Modena.

II) Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

III) Il résulte de la liste de présence que les 1.200 (mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 517 (cinq cent dix-sept euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social s'élevant à EUR 620.400 (six cent vingt mille quatre cents euros) sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate qu'aucun autre titre n'a été émis par la Société, de sorte la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions et de réduire le capital social à concurrence de EUR 570.400 (cinq cent soixante-dix mille quatre cents euros) moyennant réduction du pair comptable des actions existantes, pour ramener le capital de son montant actuel de EUR 620.400 (six cent vingt mille quatre cents euros) à EUR 50.000 (cinquante mille euros), comme suit:

- à hauteur de EUR 49.471.65 (quarante-neuf mille quatre cent soixante et onze euros et soixante-cinq cents) afin d'absorber la totalité des pertes telles qu'elles ressortent du bilan au 31.12.2012, approuvé par l'assemblée générale du 29 avril 2013, et de la situation financière au 30 juin 2013;

- à hauteur de EUR 9.618.81 (neuf mille six cent dix-huit euros et quatre-vingt-un cents) par affectation dudit montant à la réserve légale;

- à hauteur de EUR 511.309,54 (cinq cent onze mille trois cent neuf euros et cinquante-quatre cents) par affectation dudit montant à une réserve libre qui pourra être utilisée de quelque manière que ce soit, en restant toutefois dans les limites fixées par l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, en cas de remboursement aux actionnaires.

Suite à cette réduction le capital social s'établit à EUR 50.000 (cinquante mille euros) représenté par 1.200 (mille deux cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Une copie du bilan au 31 décembre 2012 dûment approuvé ainsi que de la situation au 30 juin 2013, signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour en faire partie intégrante.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire, le siège de direction effective et de l'administration centrale du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 168, Via Galileo Galilei, 41126 Modena, Italie, et de lui faire adopter la nationalité italienne, le tout sous réserve de l'inscription de la Société auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Modena.

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

Elle constate en outre qu'aucune action sans droit de vote n'a été émise par la Société et que la décision de changement de nationalité est prise à l'unanimité des actionnaires existants.

Elle constate également:

- que le droit d'apport ainsi que tous les autres impôts prévus par la loi luxembourgeoise ont été dûment payés aux autorités compétentes;

- que la Société a respecté toutes les dispositions fiscales prévues par la loi luxembourgeoise;

- que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la Société n'auront en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société et l'assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 no. 335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, numéro 131 et toutes dispositions concernées.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transformer la Société en une société à responsabilité limitée de droit italien et de modifier la dénomination de la Société en «MALIA S.R.L.».

La transformation se fait sur base de la situation comptable intérimaire au 30 juin 2013 de la Société, telle qu'elle a été établie par le conseil d'administration, et de la réduction de capital décidée ci-avant.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver la situation comptable intérimaire de la Société arrêtée à la date du 30 juin 2013, mentionnée ci-avant, dont une copie signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour en faire partie intégrante.

Cinquième résolution

L'assemblée prend acte de et décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer, en conformité avec la législation italienne, comme gérant unique ("amministratore unico") de la Société, avec les pouvoirs lui conférés par les nouveaux statuts italiens et pour une durée indéterminée, sauf révocation ou démission, Monsieur Amedeo GIBERTINI, né le 21 juin 1943 à Sassuolo (MO), Italie, demeurant au 63/A, Via San Michele, 41049 Sassuolo (MO), Italie, code fiscal: GBRMDA43H21I462Y.

L'assemblée décide en outre que les émoluments du gérant unique seront fixés en accord avec les tarifs en vigueur en Italie.

Septième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne, cette refonte comprenant une modification de la durée de la Société pour fixer son terme au 31 décembre 2050 ainsi qu'une modification de son objet social pour lui donner la teneur suivante en langue italienne:

«La società ha per oggetto l'assunzione e la gestione di partecipazioni in altre società o imprese, qualunque ne sia l'oggetto e sotto qualsiasi forma il coordinamento della loro attività dal punto di vista tecnico, operativo, amministrativo e finanziario, la prestazione di servizi di assistenza alle società in cui partecipa, l'acquisto, la vendita, la gestione di azioni, obbligazioni e altri titoli quotati e non quotati.

La società potrà assumere e concedere agenzie, commissioni, rappresentanze e mandati nonché compiere tutte quelle operazioni commerciali, industriali, mobiliari, immobiliari e finanziarie ritenute dall'organo amministrativo strumentali, necessarie o utili al conseguimento dell'oggetto sociale.

Sempre ai fini del conseguimento dell'oggetto sociale la società potrà prestare avalli, fidejussioni ed ogni altra garanzia reale o personale, anche per obbligazioni di terzi.

Tutte tali attività debbono essere svolte nei limiti e nel rispetto delle norme che ne disciplinano l'esercizio; in particolare, sono espressamente escluse le attività di cui alla Legge 2 gennaio 1991 n.1, di raccolta del pubblico risparmio di cui al D.Lgs. 1 settembre 1993 n.385, dell'erogazione del credito al consumo e ogni altra attività riservata per legge ad iscritti a Collegi, Ordini o Albi professionali.»

Une copie des statuts en langue italienne, conformes à la législation italienne, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui. Il est entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts devront être accomplies.

Huitième résolution

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Amedeo GIBERTINI, né le 21 juin 1943 à Sassuolo (MO), Italie, demeurant au 63/A, Via San Michele, 41049 Sassuolo (MO), Italie, code fiscal: GBRMDA43H21I462Y, tous pouvoirs, dont ceux de substitution, en vue d'accomplir individuellement toutes les formalités nécessaires et d'entreprendre toutes les démarches qui seront requises par les autorités italiennes en vue d'obtenir l'approbation des résolutions prises ci-avant et, en général, de signer tous documents et d'entreprendre quelque démarche que les autorités compétentes pourront requérir en relation à l'application des résolutions prises ci-avant, en ce compris, le cas échéant, les modifications qui pourraient être apportées aux statuts de la Société.

En outre, le mandataire susmentionné est autorisé, de façon individuelle, à entreprendre toute procédure nécessaire et à exécuter et à fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre de Commerce et des Sociétés de Modena ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et généralement toute administration qui pourrait être concernée, afin d'assurer, d'une part, la continuation de la Société en tant que société de droit italien et, d'autre part, la cessation de la Société en tant que société de droit luxembourgeois.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la Société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la Société en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Modena.

Tous documents relatifs à la Société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus au siège social de CF Corporate Services, R.C.S. Luxembourg B 165872.

Dixième résolution

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la Société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Modena.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède aux comparants, connus du notaire instrumentant, par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: U. CERASI, C. GRUNDHEBER, G. PREAUX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2013. LAC/2013/33280. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110376/180.

(130133346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

IQ One Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 157.459.

L'an deux mille treize.

Le neuf juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IQ ONE HOLDINGS S.A., ayant son siège social L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg numéro B 157459, constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 29 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 271 du 10 février 2010, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire prénommé, en date du 11 novembre 2011, publié au Mémorial C numéro 270 du 1 février 2012 (ci-après la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre TASKIRAN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Création de deux catégories d'administrateurs et modification afférente de la 1^{ère} phrase de l'article 6 des statuts;
- 2.- Modification du régime actuel de signature des administrateurs;
- 3.- Modification afférente de l'article 7 alinéa 4 des statuts;
- 4.- Nomination de 3 nouveaux administrateurs;
- 5.- Démission de Monsieur Ivan TIMOFEEV et Monsieur Dmitry SOLOVYEV de leurs mandats d'administrateurs et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat;
- 6.- Réorganisation des pouvoirs de signature des administrateurs;
- 7.- Transfert du siège social;
- 8.- Démission LCG International de son mandat de Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes;

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varient par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories d'administrateurs A et B et de modifier en conséquence la première phrase de l'article six (6) des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. (1^{ère} phrase).** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, divisé en deux catégories d'administrateurs A et B."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la Société, laquelle sera désormais valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article sept (7) alinéa quatre (4) des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"La Société sera engagée par la signature collective d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

- Monsieur Nicolas MILLE, employé privé, né le 8 février 1978 à Antony (France), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg;
- Monsieur Lorenzo RAFFAGHELLO, employé privé, né à Genova (Italie), le 04 novembre 1968, demeurant professionnellement à 127, rue de Mühlenbach L-2168 Luxembourg;
- Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Le mandat des nouveaux administrateurs finira le 30 décembre 2016.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Monsieur Ivan TIMOFEEV et Monsieur Dmitry SOLOVYEV de leurs mandats d'administrateur de la société et de leur donner décharge jusqu'à la date de ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée décide de réorganiser les pouvoirs de signature des administrateurs comme suit:

Administrateurs de catégorie A:

Messieurs Ulvi KASIMOV et Andrey CHUYKOV;

Administrateurs de catégorie B:

Messieurs Nicolas MILLE, Lorenzo RAFFAGHELLO et Alexandre TASKIRAN.

Septième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, à savoir 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de LCG International A.G. de son mandat de Commissaire aux Comptes et de nommer ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, une société anonyme ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg B 88019, en tant que nouveau Commissaire aux Comptes de la Société, avec effet immédiat. Son mandat expirera le 30 décembre 2016.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of July.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited liability company (société anonyme) IQ ONE HOLDINGS S.A. having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg number B 157459, incorporated by deed of the notary Maître Roger ARRENSDORFF, residing in Mondorf-les-Bains, on 29 November 2010, published in the Mémorial C number 271 of the 10 February 2010, and of which the articles have been modified on 11 November 2011 by Maître Roger ARRENSDORFF, prenamed notary, and published in the Mémorial C under number 270 on 1st February 2012.

The meeting is presided by Mrs Ekaterina DUBLET, jurist, residing professionally in Junglinster.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Alexandre TASKIRAN, company director, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Creating a category of A managers and a category of B managers and amendment of 1st phrase of the article 6 of the articles of association of the Company;

2.- Amendment of the current power of signatures of directors;

3.- Amendment of article 7 paragraph 4 of the articles of association of the Company;

4.- Appointment of 3 additional directors of the Company;

5.- Resignation of Mr. Ivan TIMOFEEV and Monsieur Dmitry SOLOVYEV from their mandates as directors of the Company and to give them the full discharge for the exercise of their mandates up;

6.- Reorganization of the powers of signature;

7.- Transfer of the register office of the Company;

8.- Resignation of LCG International from its mandate as Statutory Auditor and appointment of new Statutory Auditor of the Company.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend the 1st phrase of the article 6 of the company's articles of association as follows:

" **Art. 6. (1st phrase).** The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of an A director and a B director"

111052

Second resolution

The meeting decides to amend the current authorized signatures of the Company, which shall be henceforth bound by the joint signature of an A director and a B director.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the fourth paragraph of article seven (7) of the Company's articles of association as follows:

"The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of an A director and a B director."

Fourth resolution

The meeting decides to appoint as additional directors of the Company:

- Mr Nicolas MILLE, private employee, born on 8 February 1978 in Antony (France), residing professionally at 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg;

- Mr Lorenzo RAFFAGHELLO, private employee, born on 4 November 1968 in Genova (Italie), residing professionally at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg;

- Mr Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born on the 24 April 1968 in Karaman (Turkey), residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The mandates of the new directors will end on 30 December 2016.

Fifth resolution

The meeting decides to accept the resignation of Mr Ivan TIMOFEEV and Mr Dmitry SOLOVYEV from their mandates as directors of the Company, and gives them the full discharge for the exercise of their mandates up to the present date.

Sixth resolution

The meeting decides to reorganize the powers of signature of the managers as follows.

Directors of category A:

Mr Ulvi KASIMOV and Mr Andrey CHUYKOV;

Directors of category B:

Mr Nicolas MILLE, Mr Lorenzo RAFFAGHELLO and Mr Alexandre TASKIRAN.

Seventh resolution

The meeting decides to move the registered office of the Company from its current address 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg to 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, with immediate effect.

Eighth resolution

The meeting decides to accept the resignation of LCG International A.G. from its mandate as Statutory Auditor of the Company and to appoint ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, a société anonyme with the registered seat at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg B 88019, as new Statutory Auditor of the Company with immediate effect. Its mandate shall expire on 30 December 2016.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand one hundred fifty Euro (EUR 1.150,-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the French and the English texts, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: Ekaterina DUBLET, Alexandre TASKIRAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 juillet 2013. Relation GRE/2013/2898. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013110241/185.

(130134303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Iqusarte, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 173.457.

L'an deux mille treize, le douze juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IQUSARTE S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 173457, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 199 du 26 janvier 2013.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Manette OLSEM, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la forme sociale de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée;
2. Acceptation de la démission des membres du conseil d'administration de la Société avec effet à ce jour et décharge pour l'exécution de leur mandat;
3. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes de la Société avec effet à ce jour et décharge pour l'exécution de son mandat;
4. Nomination de Monsieur Pierre LOUSTAUNAU en tant que gérant de la Société;
5. Refonte intégrale des statuts de la Société;
6. Répartition du capital social;
7. Changement de la nationalité de la Société et transfert du siège social statutaire et du siège administratif de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à 3, rue Saint Nicolas, F-76600 Le Havre (France), décision à prendre à l'unanimité des associés, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Adoption par la Société de la nationalité française, le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle Société;
8. Fixation de la nouvelle adresse du siège social au 3, rue Saint Nicolas, F-76600 Le Havre;
9. Décision de convoquer une assemblée générale extraordinaire à tenir en France aux fins d'une refonte des statuts et de leur adaptation à la loi française; et
10. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.) et de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la Société, sans en modifier les éléments essentiels.

L'assemblée constate:

- que par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée;

- que la société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de la Société;

- que les trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune sont remplacées par trois mille cent (3.100) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune; et

- que par conséquent chaque associé recevra une "part sociale S.à r.l." en échange d'une "action S.A.".

Deuxième résolution

L'assemblée décide, avec effet à ce jour, d'accepter la démission des membres du conseil d'administration, savoir Messieurs Pierre LOUSTAUNAU, Luc BRAUN et Jean-Marie POOS et de leur donner, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de "EURAUDIT S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, de son mandat de commissaire aux comptes de la Société avec effet à ce jour, et de lui accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Pierre LOUSTAUNAU, dirigeant de société, né à Nice (France), le 16 janvier 1965, demeurant à F-76600 Le Havre, 107, Avenue Foch, comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

L'assemblée décide:

- de changer la dénomination de la Société en "IQUSARTE";
- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme reproduite dans ci-après dans l'article 4 des statuts refondus; et
- de procéder à une refonte totale des statuts, afin de refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société et de leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de "IQUSARTE" (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

L'adresse du siège social peut-être déplacé à l'intérieure de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des succursales et des bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La Société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant à directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés; elle pourra emprunter sous toutes les formes; elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que se soit et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Art. 6. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière responsabilité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 7. Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas être nécessairement associé de la Société. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunération et durée des mandats.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Art. 14. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 15. L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. A la fin de chaque exercice, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 18. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Sixième résolution

L'assemblée constate que les 3.100 parts sociales sont détenues comme suit:

1) Monsieur Pierre LOUSTAUNAU, dirigeant de société, né à Nice (France), le 16 janvier 1965, demeurant à F-76600 Le Havre, 107, Avenue Foch, deux mille six cent trente-cinq parts sociales,	2.635
2) Monsieur Mathias PESSON, dirigeant de société, né à Le Havre (France), le 21 avril 1967, demeurant à F-76310 Sainte Adresse, 18, rue Jean Boulard Prolongée, cent cinquante-cinq parts sociales,	155
3) Monsieur Marc LERICK, expert comptable, né à Rosendaël (France), le 22 août 1960, demeurant à F-76600 Le Havre, 5, rue Edouard Larue, cent cinquante-cinq parts sociales,	155
4) Madame Héloïse SANSON, responsable marketing, née à Louviers (France), le 13 février 1985, demeurant à F-76600 Le Havre, 1, avenue Nicolas II, cent cinquante-cinq parts sociales,	155
Total: trois mille cent parts sociales,	3.100

Septième résolution

L'assemblée décide de conférer la nationalité française à la Société et de transférer le siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à 3, rue Saint Nicolas F-76600 Le Havre (France).

L'adoption par la Société de la nationalité française est effectuée, sans que ce changement de nationalité et transfert de siège donnent lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une nouvelle entité juridique, conformément à la directive de la CEE du 17 juillet 1969, et le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre de Commerce et des Sociétés en France.

L'assemblée des associés constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et que les droits d'apport ont été régulièrement payés au Grand-Duché de Luxembourg.

Huitième résolution

L'assemblée décide de fixer la nouvelle adresse du siège social au 3, rue Saint Nicolas, à F-76600 Le Havre.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de convoquer une assemblée générale extraordinaire à tenir en France aux fins d'une refonte des statuts pour les adapter à la loi française.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. BRAUN, J-M. POOS, M. OLSEM, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2013. LAC/2013/32962. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110243/202.

(130133418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

MSEOF Montparnasse Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.243.600,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.240.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of July;

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

MSEOF Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 22,707,100.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94.618, acting in its own name and on behalf of the Morgan Stanley Eurozone Office Fund FCP-FIS, a fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé, established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered on the official list of special investment funds governed by Luxembourg law of 13 February 2007 on specialised investment funds,

here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 16 July 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of MSEOF Montparnasse Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company"), established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.240, incorporated by a deed drawn up by the notary public, Maître Gérard Lecuit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 13 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2349, page 112735, dated 16 December 2006. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended by a deed of the notary public, Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 29 May 2009, published in the Mémorial number 1334, page 64019, dated 10 July 2009.

The appearing party, representing the whole corporate capital of the Company and represented as stated here above, requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to amend the object clause of the Articles of the Company, as a consequence article 3 of the Articles shall read as follows:

" Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings from third party lenders) and exchange of (i) real estate, real estate related rights, including land, buildings, structures or other improvements, equipment or fixtures located thereon or therein, or any personal property used in connection therewith, or any licence, right, easement or any other estate or interest or any option with respect thereto and (ii) participations in companies the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to hold (x) real estate, real estate related rights, including land, buildings, structures or other improvements, equipment or fixtures located thereon or therein, or any personal property used in connection therewith, or any licence, right, easement or any other estate or interest or any option with respect thereto, and/or (y) participations in other companies which have a purpose comparable with the purpose of the Company (each an «Intermediate Company»), provided that such assets are assets constitutive of authorised investments of the Morgan Stanley Eurozone Office Fund, a mutual investment Fund (fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»). The Company may provide financial support to an Intermediate Company in which it holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object as set out above, remaining however always within the limitations set forth by the applicable Luxembourg laws and regulations."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to eight hundred euros (EUR 800.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, instrumentant.

A COMPARU:

MSEOF Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 22.707.100,- et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.618, agissant en son nom propre et pour le compte de Morgan Stanley Eurozone Office Fund FCP-FIS, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé, établie et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistré sur la liste officielle des fonds d'investissement spécialisé gouvernés par la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 concernant des fonds d'investissement spécialisé,

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 juillet 2013.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de MSEOF Montparnasse Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée (la "Société"), établie et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.240, constituée par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 13 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 16 décembre 2006, numéro 2349, page 112735. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés par un acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 29 mai 2009, publié au Mémorial le 10 juillet 2009, numéro 1334, page 64019.

La partie comparante, représentant l'entière du capital social de la Société et représentée comme indiqué ci-dessus, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes, conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lequel l'associé unique d'une société à responsabilité limitée, exerce les pouvoirs attribués à une assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit:

Unique résolution

L'Associé Unique décide de modifier la clause d'objet des Statuts de la Société, en conséquence l'article 3 se lira comme suit:

" **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (en ce compris au moyen d'emprunts consentis par des tiers-prêteurs) et l'échange (i) de biens immobiliers, de droits relatifs aux biens immobiliers, y compris aux terrains, immeubles, constructions ou autres améliorations, équipements ou aménagements situés à l'extérieur ou à l'intérieur, ou de tous biens personnels utilisés en rapport avec ceux-ci, ou de tout permis, droit, droit de servitude ou de toute autre propriété ou intérêt ou option en rapport avec ceux-là et (ii) de participations dans des sociétés dont l'objet principal est ou sera modifié en conséquence après l'acquisition de telles participations sans délai excessif pour détenir (x) des biens immobiliers, des droits liés aux biens immobiliers, y compris aux terrains, immeubles, constructions ou autres améliorations, équipements ou aménagements situés à l'extérieur ou à l'intérieur, ou tous biens personnels utilisés en rapport avec ceux-ci, ou tout permis, droit, droit de servitude ou toute autre propriété ou intérêt ou option en rapport avec ceux-là, et/ou (y) des participations dans d'autres sociétés qui ont un objet comparable à l'objet de la société (chacune désignée de «Société Intermédiaire»), sous réserve que ces avoirs soient des avoirs qui font partie des investissements autorisés du Morgan Stanley Eurozone Office Fund, un fonds commun de placement soumis aux lois du Grand-Duché de Luxembourg (le «Fonds»).

La Société pourra fournir un soutien financier à une Société Intermédiaire dans laquelle elle détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit.

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet tel que décrit ci-dessus, tout en restant dans les limites fixées par la législation et la réglementation applicables au Luxembourg."

Coûts

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte sont estimés approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

Le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée en en-tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigée en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la personne comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33802. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110416/128.

(130133413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Osmie.com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7240 Bereldange, 75, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 164.249.

L'an deux mille treize, le vingt-neuf juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Osmie.com S.A.", ayant son siège social à L-4040 Esch-sur-Alzette, 34, rue Xavier Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 164.249, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3005 du 7 décembre 2011.

ayant un capital de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social vers L-7240 Bereldange, 75, rue de Luxembourg, et modification afférente de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social vers L-7240 Bereldange, 75, rue de Luxembourg, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Walferdange.

Il peut être transféré à une autre adresse dans la même commune sur simple décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.»

111060

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 juillet 2013. Relation GRE/2013/2734. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110470/59.

(130133529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Salika International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 138.422.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le deux juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société de droit du Panama «VACON PROPERTIES S.A.», ayant son siège social à Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th, Street, Panama-City, Panama;

ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement à Junglinster,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme SALIKA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 138.422, constituée suivant acte reçu par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 mai 2008, publié au Mémorial C numéro 1355 du 3 juin 2008.

II.- Que le capital social de la société anonyme SALIKA INTERNATIONAL S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme SALIKA INTERNATIONAL S.A..

IV.- Que l'activité de la société SALIKA INTERNATIONAL S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme SALIKA INTERNATIONAL S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

111061

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille quatre cent cinquante euros (EUR 1.400,-), sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 04 juillet 2013. Relation GRE/2013/2749. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013110592/51.

(130134241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Partners Group Solis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 179.082.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Partners Group Direct Infrastructure 2011, L.P., a partnership validly existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Tudor House, St Peter Port, Guernsey, GY1 1BT ("Partners Group Direct Infrastructure"),

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on July 4th, 2013;

BVK Infrastructure III, L.P. Inc., a partnership validly existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Tudor House, St Peter Port, Guernsey, GY1 1BT ("BVK Infrastructure"),

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on July 4th, 2013;

WIN Alt IC Limited, a limited company validly existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Tudor House, St Peter Port, Guernsey, GY1 1BT ("WIN Alt IC"),

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on July 4th, 2013;

Partners Group Global Infrastructure 2012, L.P. Inc., a limited partnership validly existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Tudor House, St Peter Port, Guernsey, GY1 1BT ("Partners Group Global Infrastructure 2012"),

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on July 4th, 2013;

Partners Group Global Infrastructure SICAV, a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable (SICAV) validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, Place François Joseph Dargent, L-1413 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 167.146, ("Partners Group Global Infrastructure"),

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on July 4th, 2013;

Partners Group Renewable Energy Infrastructure 2013, L.P. Inc., a partnership validly existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Tudor House, St Peter Port, Guernsey, GY1 1BT ("Partners Group Renewable Energy Infrastructure"),

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on July 4th, 2013;

Partners Group Direct Infrastructure, BVK Infrastructure, WIN Alt IC, Partners Group Global Infrastructure 2012, Partners Group Global Infrastructure and Partners Group Renewable Energy Infrastructure, are together hereafter referred to as the "Appearing Persons".

Said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the Appearing Persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Appearing Persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles») which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the exceptional rules applying to one shareholder companies.

Art. 2. Corporate purpose. The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and to own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow money in any form, raise funds, and proceed by private placement to the issuance of bonds, notes, promissory notes, debentures and any kind of debt or equity securities, convertible or not, or otherwise.

In a general fashion it may grant assistance (whether by way of loans, guarantees, pledges or any other form of security, personal covenant or charge upon all or part of its undertaking or assets) to companies belonging to the same group of companies to which the Company belongs, or other enterprises in which the Company has an interest, take any controlling and supervisory measures and carry out on an ancillary basis to this assistance any administrative, management, advisory and marketing operation with its affiliated companies which it may deem useful in the accomplishment and development if its purposes.

The Company can finally perform all commercial, industrial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, including any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination «Partners Group Solis S.à r.l.».

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The issued share capital of the Company amounts to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand Euros) shares with a nominal value of EUR 0,01 (one Euro Cents) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. In case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide to have categories of managers, named either a "category A manager" or a "category B manager".

The manager(s) do/does not need to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed adnutum by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the sole manager, or in case of several managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers, and in case of category of managers by the joint signature of any one of the category A manager and any one of the category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the registered office of the Company or, as the case may be, at any other place in Luxembourg indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The board of managers can discuss or act validly only if two managers are present, with at least one manager of each category in case of several categories of managers, at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, with necessarily a majority in each category of managers if any.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication initiated from the Grand Duchy of Luxembourg allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, even though such kind of participation shall remain an exception as in general, the managers shall attend the board of manager meetings in person.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by a double majority: (i) the majority of the shareholders and (ii) shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions to decide upon a change of nationality of the Company may only be adopted by an unanimous vote of the shareholders of the Company.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31 of the following year. Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year of the Company shall begin on the date of the formation of the Company and end on 31 December 2014.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, intervened the Appearing Persons aforementioned through their proxy-holders, who declared to subscribe the entire share capital represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares of EUR 0,01 (one Euro Cents) each, as follows:

Subscriber	Number of shares	Share capital in EUR	%
Partners Group Direct Infrastructure	385,000	3,850	30,80
BVK Infrastructure	190,000	1,900	15,20
WIN Alt IC	85,000	850	6,80
Partners Group Global Infrastructure 2012	342,500	3,425	27,40

Partners Group Global Infrastructure	35,000	350	2,80
Partners Group Renewable Energy Infrastructure	212,500	2,125	17
Total	12,500	12,500	100

All the shares have been fully paid up by a payment in cash of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), evidence thereof has been given to the notary, who expressly has acknowledged it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolution of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Appearing Persons, represented as stated above, have passed the following resolutions:

1. The Company will be managed by the following managers who are appointed for an unlimited period:

- Mr. Roland Roffler, born on February 24, 1960 in Malix, and residing professionally at Zugerstrasse 57, 6341 Baar-Zug, Switzerland.

- Mr. Sérgio Raposo, born on August 21, 1975 in Barreiro, and residing professionally at 55, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Ms. Hélène Müller Schwiering, born on November 30, 1967 in Horsholm and residing professionally at 9, place de Clairefontaine, L-2011 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Has been appointed as qualified auditor (réviseur d'entreprise agréé):

PricewaterhouseCoopers, société coopérative, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 65477.

3. The registered office of the Company shall be established at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuvième jour de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

Partners Group Direct Infrastructure 2011, L.P., une société coopérative valablement constituée et existant conformément selon les lois de Guernesey, ayant son siège social au Tudor House, St Peter Port, Guernesey, GY1 1BT ("Partners Group Direct Infrastructure"),

ici représentée par M. Regis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 juillet 2013;

BVK Infrastructure III, L.P. Inc., une société coopérative valablement constituée et existant conformément selon les lois de Guernesey, ayant son siège social au Tudor House, St Peter Port, Guernesey, GY1 1BT ("BVK Infrastructure"),

ici représentée par M. Regis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 juillet 2013;

WIN Alt IC Limited, une société anonyme valablement constituée et existant conformément selon les lois de Guernesey, ayant son siège social au Tudor House, St Peter Port, Guernesey, GY1 1BT ("WIN Alt IC"),

ici représentée par M. Regis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 juillet 2013;

Partners Group Global Infrastructure 2012, L.P. Inc., une société en commandite simple valablement constituée et existant conformément selon les lois de Guernesey, ayant son siège social au Tudor House, St Peter Port, Guernesey, GY1 1BT ("Partners Group Global Infrastructure 2012"),

ici représentée par M. Regis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 juillet 2013;

Partners Group Global Infrastructure SICAV, une société anonyme agréée comme société d'investissement à capital variable (SICAV) valablement constituée et existant conformément selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Place François Joseph Dargent, L-1413 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.146, ("Partners Group Global Infrastructure"),

ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 juillet 2013;

Partners Group Renewable Energy Infrastructure 2013, L.P. Inc., une société coopérative valablement constituée et existant conformément selon les lois de Guernesey, ayant son siège social au Tudor House, St Peter Port, Guernesey, GY1 1BT ("Partners Group Renewable Energy Infrastructure"),

ici représentée par Mr. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 juillet 2013.

Partners Group Direct Infrastructure, BVK Infrastructure, WIN Alt IC, Partners Group Global Infrastructure 2012, Partners Group Global Infrastructure and Partners Group Renewable Energy Infrastructure, sont ci-après dénommées ensemble les "Comparantes".

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les Comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec les autorités d'enregistrement.

Lesquelles Comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts») qui précisent aux articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13 les règles supplétives s'appliquant aux sociétés ayant un associé unique.

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets à ordre et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit, lever des fonds et procéder par placement privé à l'émission d'obligations, billets à ordre, titres d'emprunt, et tout autre type de titre de dette ou de participation, convertible ou non, et autres.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance (soit par le biais de prêts, de cautions, de gages ou de toute autre forme de sûretés, d'engagement personnel ou de nantissement sur tout ou partie de ses participations ou actifs) à toute société appartenant au même groupe de sociétés auquel la Société fait partie, ou à d'autres sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter de manière accessoire à cette assistance toutes opérations d'administration, de gérance, de conseil et de marketing pour toute société affiliée qu'elle estimera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, techniques ou financières, en rapport direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus, afin de faciliter l'accomplissement de son objet et notamment toutes transactions sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «Partners Group Solis S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social émis est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un Cents d'Euro) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, il pourra être constitué un compte de prime d'émission, sur lequel la prime d'émission payée pour l'acquisition de part sociale sera transférée. Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues par l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée, et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, peuvent décider que chaque gérant sera appelé «gérant de catégorie A» ou «gérant de catégorie B».

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués adnutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société, et ce en toute circonstance, ainsi que pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société sous réserve que les conditions de cet article aient été remplies.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au siège de la Société ou, le cas échéant, à tout autre lieu à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par courrier un autre gérant comme son représentant. Un gérant peut aussi nommer un autre gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être confirmé ultérieurement par écrit.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un gérant de chaque catégorie est présent ou représenté à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, avec obligatoirement une majorité dans chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication initié depuis le Grand-Duché du Luxembourg permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion, bien que ce type de participation doive rester une exception car de manière générale les gérants doivent participer aux réunions en personne.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par double majorité: (i) la majorité d'associés et (ii) les associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions décidant le changement de nationalité de la Société ne peuvent être adoptées que par le vote unanime des actionnaires de la Société.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires conformément à l'article 200 de la Loi. S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires doivent agir en collège et former le conseil des commissaires.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé peut examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) aux comptes établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Tout gérant pourra requérir à sa seule discrétion de faire revoir ce bilan intérimaire par un commissaire aux comptes aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant total des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale de la Société commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, les Comparantes, précitées, représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire l'entière du capital social représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un Cent d'Euro) chacune, comme suit:

Souscripteur	Actions souscrites	Capital social en EUR	%
Partners Group Direct Infrastructure	385.000	3.850	30.80
BVK Infrastructure	190.000	1.900	15.20
WIN Alt IC	85.000	850	6.80
Partners Group Global Infrastructure 2012	342.500	3.425	27.40
Partners Group Global Infrastructure	35.000	350	2.80
Partners Group Renewable Energy Infrastructure	212.500	2.125	17
Total	12.500	12.500	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par paiement en numéraire de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Décisions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Comparantes, représentée comme indiqué ci-dessus, ont pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par les gérants suivants qui sont nommés pour une durée illimitée:

- Mr. Roland Roffler, né le 24 février 1960 à Malix, et résidant professionnellement à Zugerstrasse 57, 6341 Baar-Zug, Suisse.

- Mr. Sérgio Raposo, né le 21 août 1975 à Barreiro, et résidant professionnellement au 55, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Ms. Hélène Müller Schwiering, né le 30 novembre 1967 à Horsholm et résidant professionnellement au 9, place de Clairefontaine, L-2011 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Est appelé(e) aux fonctions de réviseur d'entreprise agréé:

PricewaterhouseCoopers, société coopérative, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477.

3. Le siège social de la Société est établi au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33043. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

111070

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110480/488.

(130133146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Bonbonera Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 121.311.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société BONBONERA GROUP S.A., société anonyme: Monsieur Sébastien BOMBENGER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Yves BIEWER.

Luxembourg, le 29.07.2013.

Pour: BONBONERA GROUP S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013106630/18.

(130130501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Pouce et Compagnie, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4962 Clemency, 1, rue de Guerlange.

R.C.S. Luxembourg B 179.104.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

Madame Anne-Marie MULLER épouse SCHWARTZ, née le 28 mars 1966 à Moyeuvre-Grande (Moselle 57, France), gérante de SARL, demeurant à F-93360 Neuilly-Plaisance (France), 51 avenue Daniel Perdrigé.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la commercialisation, la conception, la fabrication, la production ou l'édition de jeux et jouets, d'articles d'habillement, d'articles d'artisanat et de papeterie, de chaussures et accessoires de mode, de linge de maison, de table ou de bain, d'articles servant à la décoration, d'articles de sport, de matériel et accessoires de puériculture, d'objets d'éveil, livres, disques, supports musicaux et autres supports multimédia, de parfums et produits cosmétiques ou d'hygiène, bijoux, ustensiles, sacs et meubles et plus généralement tout objet en relation avec l'univers de l'enfant et les costumes.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de Pouce et Compagnie, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 4. Le siège social est établi à Clémency. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 12.500 Euros (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 Euros (vingt-cinq euros) chacune.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 7. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 8. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 9. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille treize.

Art. 11. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 12. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 13. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 14. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé. Les parts des associés décédés sont transmises à leurs héritiers.

Art. 15. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition Générale

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Madame Anne-Marie MULLER épouse SCHWARTZ, prénommée, et libérées entièrement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'Associée Unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

1. Madame Anne-Marie MULLER épouse SCHWARTZ, prénommée.

2. Le siège social de la Société est établi au 1, rue de Guerlange, L-4962 Clémency.

111072

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros (900.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A.-M. SCHWARTZ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 juillet 2013. Relation: LAC/2013/34517.

Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110492/95.

(130133747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Cilanco sp. z o.o. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.862.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Cilanco sp. Z o.o.

Société mère de Cilanco sp. Z o.o. Luxembourg Branch

J. Mudde

Gérant

Référence de publication: 2013106695/14.

(130129877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Consortium 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.423.526,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 136.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106699/10.

(130129958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Credit Suisse BG Investments (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2013106701/13.

(130129782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.
